

« Interdire totalement le mouillage à Scandola »

Après l'interdiction de la pêche commerciale dans la réserve naturelle de Scandola, l'Association des bateliers de Scandola a lancé une campagne de sensibilisation pour interdire le mouillage des bateaux dans la réserve.

Depuis mercredi ce vendredi matin sur le marais de Porto à bord du *Pain Partout* pour une promenade de Capo Rosso à la réserve naturelle de Scandola. Le regard des amateurs et cap vers la mer de Ficagghia pour les trente-trois passagers guidés par le capitaine Philippe Tormen. Vingt-deux ans que ce marin, originaire de Porto, exerce la profession de batelier. L'envie de rester au village et la passion de la mer l'ont guidé vers des études de mécanique marine puis, ensuite, ne plus quitter le bord de son bateau et surtout la réserve naturelle de Scandola qu'il apprécie par-dessus tout. « On ne peut pas se laisser d'un tel paysage. Il suffit de le regarder, on ne peut pas le décrire », enthousiasme le marin, membre du bureau de l'Association des bateliers de Scandola.

Quelques minutes plus tard, la petite embarcation arrive au niveau de la machine de Ficagghia. Au milieu, André, l'équipier du capitaine, partage ses connaissances du site aux passagers émerveillés par la beauté des lieux. « Et vous pouvez admirer du quartz rose ou au encore de grande rose et du basalte. Ce rocher date de plusieurs millions d'années et se voit même au fil du temps », décrit le marin avant de revenir sous les lanternes grotesques de Capo Rosso et sa tour génoise. Moment magique pour le petit groupe de touristes qui ne tarde pas à dégainer appareils photos et téléphones portables pour immortaliser l'instant.

Un rôle de sensibilisation

« C'est absolument magique, on a rarement vu quelque chose d'aussi beau et aussi beau préservé », enthousiasme Véronique et Adèle, qui figurent parmi les passagers du jour. Et la question de la préservation des lieux lui parle toujours de cette balade de quatre heures au cœur de la réserve classée



au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1973. Et tant que batelier, signataire de la Charte pour une pratique écoresponsable de cette activité, Philippe Tormen joue un rôle de sensibilisation auprès de ses clients en leur indiquant ce qui est possible de faire ou non dans la réserve. « Tous les plaisanciers ne sont pas forcément au courant des règles à respecter. Nous sommes vraiment acteurs de la sensibilisation et du bien-être dans la réserve », précise le capitaine qui s'applique à respecter notamment les zones de quadratage des nids de bulbuzard successifs durant les périodes de nidification. Une zone de 250 mètres doit ainsi ne pas être franchie pour ne pas nuire à ces espèces protégées. « Dans une charte de bonne conduite, nous avons indiqué en tant que membres de l'Association des bateliers de Scandola que nous ne jetons pas l'ancre dans la réserve et nous ne faisons pas baigner nos passagers. En outre, nous pensons que ce serait une mauvaise chose d'interdire le mouillage purement et simplement pour tout le monde. Cela protégerait beaucoup plus les faibles herbiers de posidonies qui sont mis à mal par le plaisir », indique le batelier qui note tout de même une hausse importante de la fréquentation pour cette saison estivale et moins de présence sur Tonn. « Cela dépend des jours. Quelquefois, même si le mer n'est pas très belle, les bateaux sont pleins », note le marin André. En revanche, de la baie d'Elvo à Capo Rosso, point d'ancrage au mouillage ob-

servé par l'équipage ce vendredi matin.

Une prévention accrue

Jacques Costa, président du Parc national régional de Corse, précise qu'une interdiction totale de mouillage serait une bonne chose mais ne pourrait qu'être imposée par les services de l'État. « En tant que gestionnaire, nous faisons appliquer les mesures de

prévention maritime. En revanche, nous avons changé nos moyens sur le terrain en doublant les effectifs. Aujourd'hui, nous avons quatre agents à Porto, avec la création d'une nouvelle agence, et quatre à Galtara. Nous sommes en bonne voie pour la mise en place de la réserve naturelle de Corse », souligne le président qui note tout de même une forte baisse de la fréquentation touristique sur la zone de Scandola. « Pour le mois de juillet, nous sommes en dessous de 2000 et au mois d'août c'est la même chose ».

Calanques de Piana, grotte de Girolamo, réserve de Scandola. L'Office de l'environnement multiplie également les moyens pour protéger l'intérieur de la réserve. « Les nouvelles réglementations sont en phase de concertation avec les élus et l'ensemble des acteurs professionnels sur le terrain afin de délimiter les zones de protection renforcées et intégrales. En outre, depuis le printemps dernier, l'Office a mis en place six bouées sur site avec deux technologies pour renforcer les équipes sur les parties sous-marines et littorales. Nous avons aussi un rôle d'observation et de comptage. Un travail de concertation s'est aussi établi avec les bateliers et les pêcheurs artisanaux en particulier de notre ministère scientifique sur les nids de bulbuzard », explique Jean-Michel Gallo, chef du service « espaces protégés » au sein de l'Office de l'environnement, qui relève pour une mise en œuvre de politiques fortes et une interdiction totale de mouillage.

Une réglementation qui peut parfois aboutir à quelques frustrations pour les visiteurs de la réserve. À bord du *Pain Partout*, Desplaine et Assolant avaient ainsi aimé pouvoir se baigner dans les eaux turquoise de la réserve. « Nous sommes restés un peu sur notre faim. Nous voulions rester plus longtemps sur les lieux et plonger du bateau mais on nous a dit que ce n'était pas possible pour protéger la faune et la flore. Nous avons tout de même trouvé la balade fabuleuse », raconte le couple originaire de Lille.

Pas question ainsi de jeter l'ancre pour le capitaine du *Pain Partout* qui poursuit sa balade d'une petite passe de quatre minutes à Galtara, avant de remettre le cap vers Porto pour un nouveau départ prévu en début d'après-midi.

ERIC CULLIBRET



Paysages pittoresques, roches volcaniques, eaux turquoise. « Un moment inoubliable » pour les passagers.



Philippe Tormen exerce la profession de batelier depuis 22 ans. PHOTOS PAULE SANTONI

« Une baisse de 45 % de la fréquentation en juillet »

Façade maritime ou façade terrestre, les huit agents du Parc naturel régional de Corse sillonnent les contours de la réserve dans un but de préservation et de sensibilisation.

Premier constat positif pour les équipes sur le terrain : la prise de conscience des visiteurs sur les règles à respecter.

« Les gens ont pleinement conscience de la fragilité des lieux et du comportement à adopter. Nous tâchons de les avertir en amont en distribuant des plaquettes d'informations dans les ports ou aux abords de la réserve. Quand on voit un bateau arriver sur une zone à protéger, on demande aux gens de la contourner et, généralement, ils se plient très facilement aux règles », indique Virgil Lenormand, agent du PNRC, chef d'équipe à la réserve naturelle de Scandola.



Une collaboration avec les bateliers

Un travail de comptage et de surveillance que les agents effectuent en collaboration avec les bateliers de la réserve.

« Nous assurons la surveillance des nids de balbuzards en demandant aux bateliers de respecter une zone de quiétude. C'est relativement simple car ils ont monté une association et le message est passé très facilement. Même s'il y a une augmentation régulière des bateliers, pour autant on a de bons rapports avec eux et ils nous préviennent régulièrement sur des

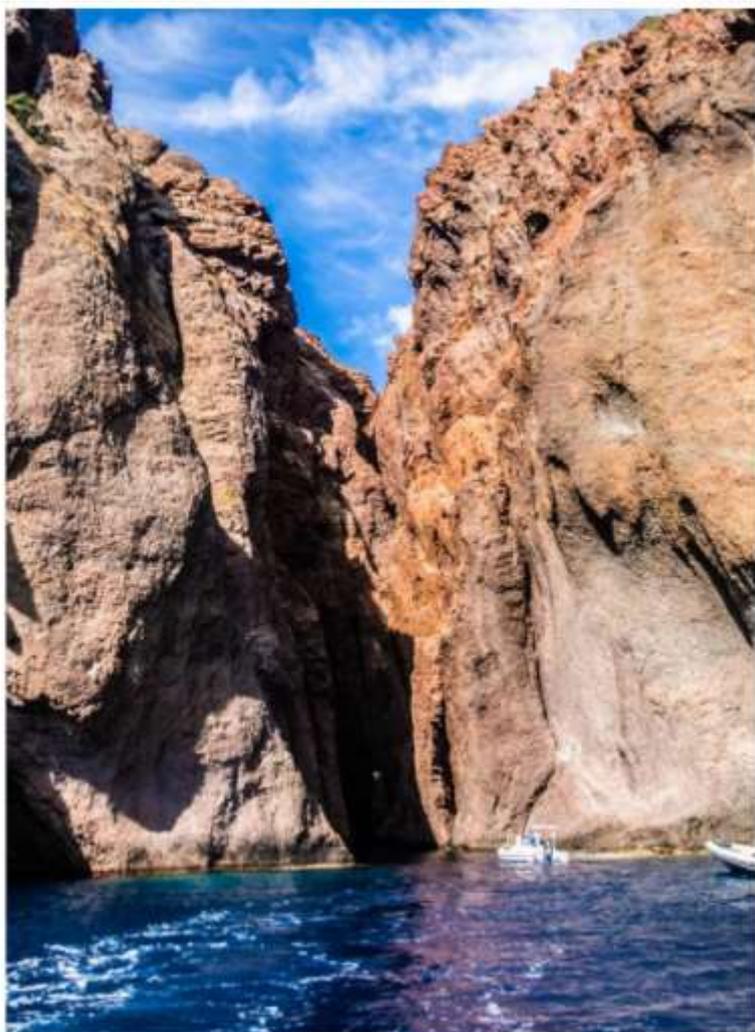


Virgil Lenormand, agent du PNRC, chef d'équipe à la réserve naturelle de Scandola.

observations faites sur les lieux, comme la présence de cétacés, de balbuzards. Ou encore d'infractions commises par des plaisanciers », poursuit le chef d'équipe qui a noté lors de ses comptages dans la réserve une chute 45 % de la fréquentation touristique au mois de juillet. « Ces chiffres sont

équivalents à ceux de l'année dernière. La crise sanitaire y est bien évidemment pour quelque chose. Il est possible que beaucoup de vacanciers craignent la proximité avec les autres passagers à l'intérieur des bateaux lors des visites », glisse l'agent.

E. C.



« Ces roches datent de plusieurs millions d'années et se sont érodées au fil du temps. »

« Interdire totalement le mouillage à Scandola »



Il faut interdire totalement le mouillage des bateaux à Scandola, pour protéger le patrimoine naturel et culturel de ce site unique. Une proposition qui sera soumise au conseil régional de Corse.

Dans le cadre de sa mission de protection du patrimoine naturel et culturel de la Corse, le conseil régional a décidé de proposer au conseil régional de Corse une interdiction totale du mouillage des bateaux à Scandola. Cette proposition est le fruit d'un travail de concertation mené avec les associations locales et les services de l'Etat.

En ville de sensibilisation
Le conseil régional a organisé une série de réunions de concertation avec les associations locales et les services de l'Etat.



Le conseil régional a décidé de proposer au conseil régional de Corse une interdiction totale du mouillage des bateaux à Scandola. Cette proposition est le fruit d'un travail de concertation mené avec les associations locales et les services de l'Etat.

Une proposition d'urgence
Le conseil régional a organisé une série de réunions de concertation avec les associations locales et les services de l'Etat.



Le conseil régional a décidé de proposer au conseil régional de Corse une interdiction totale du mouillage des bateaux à Scandola. Cette proposition est le fruit d'un travail de concertation mené avec les associations locales et les services de l'Etat.

Une proposition d'urgence
Le conseil régional a organisé une série de réunions de concertation avec les associations locales et les services de l'Etat.



Un groupe de personnes sur un bateau à Scandola.



Un bateau à Scandola.

« Une baisse de 45 % de la fréquentation en juillet »

Le conseil régional a décidé de proposer au conseil régional de Corse une interdiction totale du mouillage des bateaux à Scandola. Cette proposition est le fruit d'un travail de concertation mené avec les associations locales et les services de l'Etat.



Une collaboration avec les habitants
Le conseil régional a organisé une série de réunions de concertation avec les associations locales et les services de l'Etat.

Une proposition d'urgence
Le conseil régional a organisé une série de réunions de concertation avec les associations locales et les services de l'Etat.



Un bateau à Scandola.



Les rochers de Scandola.